



Propreté

Votre interlocuteur : AKTO - Réseau Propreté
www.laproprete.org

Sommaire

1

Contrats en alternance
Contrat de professionnalisation
Contrat d'apprentissage

2

Pro-A

3

Exercice de la fonction tutorale et
de maître d'apprentissage

4

Formation tuteur et
maître d'apprentissage

5

Plan de développement
des compétences



6

Plan conventionnel

 **Attention : les conditions de prise en charge sont régulièrement mises à jour. Merci de vous référer au document en ligne et à sa date de mise à jour.**

✓ Contrat de professionnalisation

Public bénéficiaire

- Jeunes de 16 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Bénéficiaires RSA, ASS, AAH
- Personnes sortant d'un CUI

Durée

6 à 12 mois (jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires)
Durée de formation entre 15 % et 25 % de la durée du contrat (CDD) ou de l'action de professionnalisation (CDI). Avec un minimum de 150 heures

Objectifs et qualifications visées

Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle et permettre d'acquérir :

- un diplôme ou titre professionnel enregistré au RNCP
- une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale de branche
- un CQP ou CQPI

Prise en charge

- **CQP hors GEIQ** : 20 € HT
- **CQP GEIQ** : 28,5 € HT
- **Transversaux** : 9,15 € HT
- **Techniques ou CCN** : 20 € HT
- **CCN GEIQ** : 28,5 € HT

Dans la limite des fonds disponibles.

Prodiat

Heure de formation interne : 12 € HT/ h
Heure de formation externe : 20 € HT/ h
Montant total maximum : 6 000 € HT

Définition des publics prioritaires

Sont considérés comme publics prioritaires :

- *Jeunes de 16 à 25 ans révolus n'ayant pas validé un 2nd cycle de l'enseignement secondaire et qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel*

- *Bénéficiaires des minima sociaux (RSA, ASS, AAH)*
- *Bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion (CUI)*
- *Personnes inscrites depuis plus d'un an sur la liste des demandeurs d'emploi (peu importe leur âge)*

✓ Contrat d'apprentissage

Public bénéficiaire

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus
- Personne reconnue travailleur handicapées (quel que soit l'âge)
- Personne ayant un projet de création ou reprise d'entreprise
- Jeunes d'au moins 15 ans, ayant achevé la classe de 3ème

Objectifs et qualifications visées

Formations visant l'obtention d'un diplôme ou d'un titre professionnel enregistré au RNCP

Prise en charge

Niveau de prise en charge ("coût contrat") :

- Montant annuel en fonction du domaine d'activité et du titre ou du diplôme visé
- Majoration de 50% du niveau pour un apprenti reconnu travailleur handicapé

Frais de mobilité internationale :

prise en charge à hauteur de 500 €/apprenti/mois au prorata de la durée de la mobilité et dans la limite de 6 mois

Durée

La durée du contrat ou de la période d'apprentissage (lorsque le contrat est conclu CDI) est de 6 mois à 3 ans, selon la profession et le niveau de qualification préparé

Frais annexes supportés par le CFA :

- Frais de restauration : **plafond de 3 € / repas**
- Frais d'hébergement : **plafond de 6 € / nuit**
- Frais de premier équipement pédagogique : **plafond de 500 €/apprenti**

✓ Pro - A

Public bénéficiaire

- Salariés en CDI (dont bénéficiaires d'un CUI), CDD « sport », salariés placés en activité partielle
- d'un niveau inférieur à la Licence (niveau 6 - anciennement II)

Objectifs et qualifications visées

Changer de métier ou de profession ou bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des actions de formation en alternance ou de VAE.

Certifications professionnelles éligibles :

- Certifications définies dans un accord de branche étendu
- Certificat Cléa

Prise en charge

A ce jour, en l'absence d'un accord de branche étendu, seul le certificat Cléa (interpro ou contextualisé propreté) est éligible avec un forfait de 15€/h HT + frais d'évaluation dans la limite d'une enveloppe de 3 000 € HT.

Durée

6 à 12 mois. Durée de la formation comprise entre 15 % à 25 % de la durée de l'action avec un minimum de 150h (sauf Cléa et VAE).

Jusqu'à 36 mois, pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans qualification et les salariés en CUI.

✓ Exercice de la fonction tutorale et de maître d'apprentissage

Public bénéficiaire

- Entreprises missionnant un tuteur ou maître d'apprentissage, dans le respect des conditions légales et conventionnelles.

Durée de la mission

Tout au long de la durée du contrat.

Objectifs

Accompagner le bénéficiaire d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Prise en charge

- **Contrat de professionnalisation** : 160 € HT / mois sur 6 mois maximum, soit 960 € HT, uniquement pour les CQP ou contrat de professionnalisation signé par les GEIQ.
- **Contrat d'apprentissage** : 160 € HT sur 6 mois, soit 960 € HT, uniquement pour les contrats d'apprentissage visant :
 - CAP Agent de propreté et d'hygiène (APH)
 - BAC Pro Hygiène, Propreté Stérilisation (HPS)

Dans la limite des fonds disponibles.

✓ Formation de maître d'apprentissage et de tuteur

Public bénéficiaire

- Salarié,
- Employeur de moins de 11 salariés.

Objectifs

Se former en qualité de tuteur ou de maître d'apprentissage.

Prise en charge

Forfait de 15 € / h HT dans la limite de 40 h.

✓ Plan de développement des compétences

Moins 50 salariés

Public bénéficiaire

Salariés de l'entreprise

Objectifs et qualifications visées

Actions "concourant au développement des compétences", figurant au plan de développement des compétences de l'entreprise.

Prise en charge par stagiaire

CQP :

- **Coût pédagogique horaire** 25 € HT/h (au réel plafonné)
- **Forfait REM** 11,5 € HT/h
- **Bilan de positionnement forfait** à 100 € HT, pour tous les CQP, (sauf chef d'équipe et maîtrise à 150 € HT).

L'accès aux CQP est réservé aux salariés en CDI dans l'entreprise ou le secteur (article 7) ayant au moins un an d'ancienneté.

Rappel : les formations aux CQP de branche et MCCP sont obligatoirement dispensées par des organismes de formation habilités par l'Organisme Certificateur (OC Propreté).

Dans la limite des fonds disponibles.

MCCP / CléA contextualisé

- 1. Coût pédagogique** 25€ HT/ h
- 2. Forfait Rémunération** 11,50€ HT/h
- 3. Bilan de positionnement** : 180 € HT
- 4. Evaluation** :
 - 360 € HT (MCCP)
 - 900 € HT maximum CléA (600 € HT amont / 300 € HT aval si besoin)
- 5. Frais de certification** : 150 € HT

Important !

Depuis la loi "Choisir son avenir professionnel" du 5 septembre 2018, le plan de formation s'appelle désormais le plan de développement des compétences et est réservé aux entreprises de moins de 50 salariés

✓ Plan de développement des compétences

Moins 50 salariés

Prise en charge

Financement des coûts pédagogiques uniquement

Taux : 40€ HT/ h de formation / stagiaire (10€ HT / h / stagiaire pour les formations visant un diplôme ou un titre en FOAD)

Formation intra-entreprise : plafond à 1 000 € HT/jour

Rémunération

Possibilité de financement de la rémunération à hauteur de 10€ de l'heure de formation.

✓ Plan conventionnel

Formation à la désinfection liée au COVID 19

Public bénéficiaire

Salariés de l'entreprise

Objectifs et qualifications visées

Public concerné :

Agents de services : parcours de formation

- Technique de désinfection et les règles de sécurité
- Relations à l'utilisateur liées au contexte COVID 19

Encadrement

- Technique de désinfection
- Formation des agents de service
- Les règles de sécurité
- Relations aux clients liées au contexte du COVID 19

Prise en charge par stagiaire

OF externe (distance ou présentiel)

Base de 40 € HT/ heure plafonnée à 120 € HT

Certificats de Qualification Professionnelles CQP

Public bénéficiaire

Salariés en CDI ou CDDI ayant un an d'ancienneté dans l'entreprise ou le secteur.

Objectifs et qualifications visées

Toute la filière des CQP Propreté (8)

Prise en charge par stagiaire

Bilan de positionnement obligatoire : 150 € HT

Coût pédagogique : 20 € HT / heure au réel plafonné

Forfait Rémunération : 11,5 € HT / heure

Frais de certification : 550 €

MCCP / CléA contextualisé

Public bénéficiaire

Tout public

Prise en charge par stagiaire

Coût pédagogique 20€ HT/ h

1. Forfait Rémunération 11,50€ HT/h

2. Bilan de positionnement : 180 € HT

3. Evaluation :

- 360 € HT (MCCP)

- 900 € HT maximum CléA (600 € HT amont / 300 € HT aval si besoin)

5. Frais de certification : 150 € HT

www.aktto.fr

AKTO
L'humain au cœur des services